

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	25
Représentés	3
Absents	15
Votes	
Pour	28
Contre	/
Abstention	/

Conseil Municipal

Séance du Mercredi 7 décembre 2022

Le sept décembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 29 novembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présents :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, BRULANT Marina, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, LAJILI Yamina, MARQUES Henrique, GAULIER Danièle, SASU Hancès, COHEN Rachel, DIMNET Jocelyne, LORES Monique, BANCE Stéphane, HABI Hacène, BOURVEN Julien, LANTERNIER Lucie OZCAN Canan, DESROCHES Damien, DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE Terence, GUILLAUD BATAILLE Fabien,

Étaient représenté-e-s :

Mme MARTIN Mélisande	mandat à M HABI Hacène
Mme FOURNIER Laura	mandat à Mme GAULIER Danièle
Mme BENKAHLA Malika	mandat à M. AOUMMIS Hassan

Étaient absents : Ms ID ELOUALI Ali, FONDENEIGE Matthias, SAYADI Walid, GARROUT Karim, CHIRANE El Arbi, THIAM Moustapha, OMRANE Alain, BOLLE-DALLIAH Kristian, CHALBI Yacin, HUTIN Sébastien Mmes HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, FADLI Hafida, BEZACE Mathilde, LEMOINE Nathalie.

Secrétaire de séance : Mme LAJILI Yamina

**Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le**

..... 1 4 DEC 2022

de la publication le

..... 1 4 DEC 2022

O B J E T

**SUBVENTION D'ÉQUILIBRE 2022 DU BUDGET PRINCIPAL
AU BUDGET ANNEXE DES PARKINGS**

**SUBVENTION D'ÉQUILIBRE 2022 DU BUDGET PRINCIPAL
AU BUDGET ANNEXE DES PARKINGS**

Monsieur le Maire rappelle qu'avec la mise en place de la M14, le Conseil municipal par délibération du 20 mars 1997 a approuvé la constitution d'une contribution du budget communal au financement du déficit de l'activité des parkings municipaux, qui fait l'objet d'un budget annexe.

Le budget annexe ne s'équilibre pas par la seule contribution des usagers du service d'autant qu'une forte augmentation des tarifs provoquerait une baisse importante de la fréquentation et donc une perte de recettes.

L'activité des parkings ne pouvant être déficitaire, le budget communal participe à l'équilibre financier du budget annexe des parkings par une contribution à la section d'exploitation.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe des parkings d'un montant de 294 000€ pour l'année 2022.

LE CONSEIL,

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les articles L 2222.1, L 2224.1 et L 2224.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du 20 mars 1997 du Conseil municipal qui a approuvé la constitution d'une contribution du budget communal au financement du déficit de l'activité des parkings municipaux, qui fait l'objet d'un budget annexe,

Vu l'avis de la commission des Finances -Commerce-Marchés-Développement économique-emploi-Insertion du 24 novembre 2022,

Considérant que les différents parkings ont été conçus afin de régler les difficultés de stationnement dans la collectivité et que les principales dépenses réalisées concernent les travaux et les charges de personnel,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} - Approuve la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe des parkings.

Article 2 - Fixe cette participation à 294 000 € pour l'exercice 2022.

Article 3 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance du 7 décembre 2022.

Pour extrait conforme,

Tomino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi

